# RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

# SOMMAIRE


**1 LE SIAGA ..... 3**

1.1 RAPPELS ..... 3

*1.1.1 Historique ..... 3*

*1.1.2 Les compétences statutaires ..... 3*

*1.1.3 Démarches contractuelles ..... 3*

1.2 L'ORGANISATION DU SIAGA ..... 4

*1.2.1 Les élus ..... 4*

*1.2.2 Le personnel technique et administratif ..... 4*

**2 LES REUNIONS EN 2017 ..... 4**

2.1 ASSEMBLEES GENERALES : ..... 4

2.2 REUNIONS DU BUREAU : ..... 5

**3 PRINCIPALES ACTIONS ET ELEMENTS MARQUANTS EN 2017 ..... 7**

3.1 CONTRAT DE BASSIN GUIERS - AIGUEBELETTE ..... 8

3.2 ACTIONS DE RESTAURATION MORPHO-ECOLOGIQUE ..... 9

*3.2.1 Marché de travaux ..... 9*

*3.2.2 Marché de maitrise d'œuvre ..... 13*

*3.2.3 Animation foncière ..... 14*

*3.2.4 Continuité écologique ..... 15*

3.3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ..... 15

*3.3.1 Entretien ripisylve ..... 15*

*3.3.2 Zones humides ..... 17*

*3.3.3 Plan de gestion hydraulique concerté du marais tourbière de l'Herretang ..... 18*

3.4 ACTIONS DE SENSIBILISATION / COMMUNICATION ..... 18

*3.4.1 Animations pédagogiques ..... 18*

*3.4.2 Site internet / Compte Facebook ..... 19*

*3.4.3 Journal « Guiers-Aiguebelette » et plaquette technique ..... 19*

*3.4.4 Actualisation de l'espace scénographique ..... 20*

3.5 AUTRES ACTIONS ..... 20

*3.5.1 Schémas globaux de restauration de 3 secteurs ..... 20*

*3.5.2 Aménagements du Malafossant à St Jean d'Avelanne ..... 21*

*3.5.3 Compétence GEMAPI ..... 22*

***PREAMBULE***

*Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année (avant le 30 septembre), au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.*

# 1 LE SIAGA

## 1.1 Rappels

### *1.1.1 Historique*

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993. D'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat d'études et de travaux.

Suite à la fusion au 01/01/17 des communes de Pommiers la Placette et de St Julien de Ratz, il regroupe aujourd'hui 41 communes du bassin versant du Guiers, réparties sur les départements de l'Isère (23 communes) et de la Savoie (18 communes). Ce territoire à dominance d'espaces naturels boisés et d'espaces agricoles présente une population permanente de plus de 47 000 habitants (population légale INSEE 2014). La superficie de ce bassin versant est de 560 km² (hors lac d'Aiguebelette).

### *1.1.2 Les compétences statutaires*

Le syndicat est en charge de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour mettre en œuvre cette compétence, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans la perspective :

- D'animer et de coordonner des politiques de gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Guiers et son aquifère associé ;
- De protéger, restaurer des écosystèmes, zones humides et formations boisées riveraines, du bassin versant du Guiers ;
- De maîtriser et protéger des risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

Ces objectifs sont ensuite précisés (cf. arrêté inter-préfectoral n°2012-157-0034).

### *1.1.3 Démarches contractuelles*

Le syndicat a porté l'élaboration et la mise en œuvre d'un 1er contrat de rivière 2000-2005.

Par la suite, un contrat d'objectif a été signé avec la Région Rhône-Alpes pour 3 ans (du 01/09/07 au 31/08/10) permettant ainsi de mobiliser des financements régionaux pour certaines opérations de gestion des milieux aquatiques afin de poursuivre la démarche initiée par le 1er contrat de rivière.

Le syndicat s'est engagé en janvier 2008 pour la mise en œuvre d'un 2ème contrat de rivière. Le contrat de bassin Guiers – Aiguebelette a été signé le 6 octobre 2012 à St Bueil pour une durée de 7 ans.

## 1.2 L'organisation du SIAGA

### *1.2.1 Les élus*

Chaque commune membre désigne 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Conseil syndical. Le syndicat est donc géré par un conseil syndical constitué de 82 délégués.

Suite aux élections municipales de mars 2014, le Conseil syndical a été renouvelé et a élu parmi ses membres un bureau, composé :

- D'un Président : Gérard BLONDON
- De 4 vice-présidents : Louis MONIN-PICARD (en charge des finances, de la comptabilité, de la gestion et des relations avec la trésorerie et les financeurs), Michel BAVUZ (en charge du suivi des travaux), Jacques PICHON-MARTIN (en charge du suivi des travaux), Jean-Pierre OCCELLI (en charge du suivi des actions de communication, d'information et de sensibilisation et de l'observatoire de l'eau)
- Et de 6 membres : Françoise NEGRO, Marie-Jeanne D'HABERES, Christian ALLEGRET, Frédéric GUIGNIER, Jean-Yves MICOUD, Patrice MORTREUIL

Un nouveau règlement intérieur a également été approuvé lors du conseil syndical du 19/06/14. Ce règlement précise, d'une part les modalités d'organisation du syndicat et rappelle d'autre part les dispositions qui s'imposent en matière de fonctionnement du conseil syndical.

3 commissions thématiques (travaux amont, Travaux aval et Communication/Sensibilisation) et la commission d'appel d'offres ont également été constituées.

### *1.2.2 Le personnel technique et administratif*

Le personnel est constitué de 5 salariés à temps plein :

- Didier GIRARD, technicien de rivière
- Olivier MAURIN, adjoint administratif
- Aurélien VILLARD, animateur pédagogique
- Cécile VILLATTE, animatrice contrat de bassin
- Thibaud WYON, chargé de mission Zones humides – Foncier (jusqu'au 31/08/17) remplacé par Isabelle FONTAINE depuis le 01/12/17.

# 2 LES REUNIONS EN 2017

## 2.1 Assemblées générales :

Conseil syndical du 16 février 2017 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 27/12/16
- Relevé de décisions prise dans le cadre des délégations de compétence
- Approbation du Compte de gestion et du compte administratif 2016 et affectation du résultat faisant apparaitre :
  - Un excédent de fonctionnement de 175 022,66 €
  - Un déficit d'investissement de 548 937,68 €

  Et compte tenu des résultats des exercices précédents, un résultat de clôture de :
  - + 449 230,84 € en fonctionnement
  - - 140 854,10 € en investissement
- Participations communales pour 2017 (+3% par rapport à 2016) et budget primitif 2017 équilibré à 990 276.08 € en fonctionnement et 2 551 509.28 € en Investissement
- Délibérations :
  - Autorisation le bureau à solliciter les financements pour les actions inscrites au BP2017
  - Demande de subvention pour la réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides 2017/2018
  - Demande de subvention pour la restauration des zones humides de La Plagne et du Marais Bonnard
- Compte rendu des réunions du bureau et des commissions
- Questions diverses : mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Conseil syndical du 9 novembre 2017 :

- Approbation du PV du conseil syndical du 16/02/17
- Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations de compétence
- Approbation du rapport d'activité 2016 du syndicat
- Désaffiliation de la ville d'Echirolles du CDG 38 (avis défavorable)
- Mise en place du CET
- Révision du tableau des effectifs
- Évolution des statuts du SIAGA
- Débat d'orientation budgétaire 2018
- Point sur les travaux et les actions de communication
- Questions diverses

Conseil syndical du 20 décembre 2017 :

- Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations de compétence
- Participations de membres pour 2018à hauteur de 329 726.70 € (+ 3% par rapport à 2017) et budget primitif 2018 équilibré à 883 650.70 € en fonctionnement et 3 473 390 € en investissement
- Autorisation donnée au Président pour signer une convention de mandat pour la réalisation des travaux de continuité sur le seuil du Moulin neuf
- Attribution de l'indemnité à Madame le Receveur
- Point sur les travaux et les actions de communication
- Compte rendu des réunions du bureau syndical
- Questions diverses

## 2.2 Réunions du bureau :

Bureau syndical du 31 janvier 2017 :

- Points sur les dossiers suivis par le Président
- Préparation du prochain conseil syndical pour le vote du BP2017 et validation de l'ordre du jour
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

**Aucune délibération n'a été prise.**

Bureau syndical du 25 avril 2017 :

- Points sur les dossiers suivis par le Président
- Aspects juridiques
  - Rédaction des statuts (clé de répartition, représentativité, gouvernance)
  - Réflexion sur les outils contractuels et financiers à mobiliser après le contrat
- Aspect financier
  - Emprunt et ligne de trésorerie
  - Positionnement de la région pour la seconde partie du contrat
  - Programme pluriannuel d'investissement
- Demande de subventions suite au vote du budget pour les dossiers suivants :
  - Animations zones humides Savoie (14 350 €TTC – 80% + participation CCLA)
  - Gestion de la ripisylve 2017/2018 (120 000 €HT – 80%)
- Point sur les actions en cours
  - Travaux : Malafossant, St Laurent du Pont, …
  - Travail engagé sur les digues
  - Action B1-1-11 « Schéma d'aménagement de 3 secteurs spécifiques : traversée St Pierre d'Entremont, Guiers à hauteur du seuil Sibille, Pisserotte »
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

**Délibérations pour les demandes de subvention prises.**

Bureau syndical du 8 juin 2017 :

- Point sur les dossiers suivis par le Président
- Proposition de mise en place du Compte Épargne Temps
- Présentation de quelques outils de gestion intégrée des cours d'eau (SAGE, PAPI, …)
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

**Aucune délibération n'a été prise.**

En préalable à cette réunion, une visite des chantiers des travaux en cours portés par le SIAGA dans la traversée de St Laurent du Pont a été organisée.

Bureau syndical du 3 octobre 2017 :

- Point sur les dossiers suivis par le Président
- Foncier :
  - Demande de subvention pour des acquisitions foncières
  - Veille foncière : abandon de la veille réalisée par la SAFER
  - CRAIG : étudier les possibilités et les avantages
- Possibilités pour pourvoir au remplacement du poste de chargé de mission ZH
- Point sur l'évolution statutaire du syndicat
- Compte-rendu de la commission Communication et présentation des travaux
- Questions diverses : organiser un comité de rivière en 2017, label de l'Agence de l'eau « Rivière en bon état »

**Délibérations :**

- **Demande de subvention pour des acquisitions foncières (29 485 €HT – 80%)**
- **Dépôt des dossiers réglementaires (autorisation loi sur l'eau, défrichement, DIG) pour les travaux de restauration morpho-écologiques (actions B1-1-3 ; B1-1-4 ; B1-1-8 ; B1-1-9 ; B2-2-1)**

Bureau syndical du 11 décembre 2017 :

- Point sur les dossiers suivis par le Président
- Préparation du prochain conseil syndical de décembre pour le vote du BP2018
  - Présentation du projet de BP 2018 (BP a minima)
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses : état d'avancement de la compétence GEMAPI (restitution du travail de la commission ad hoc avec les représentants des EPCI)

**Délibérations :**

- **Demande de subvention pour les postes – année 2018**
- **Demande de subvention pour les acquisitions foncières (correctif)**

La commission « Communication / Sensibilisation » s'est aussi réunie le 30 Octobre 2017 pour le suivi et la mise en œuvre des actions de communication et plus particulièrement pour le renouvellement de l'espace scénographique sur la base de loisirs Rivier'Alp aux Echelles mais aussi pour les animations scolaires, le site internet/nouvelle page facebook, les documents de communications divers (Journal, articles, panneaux chantiers/informatifs.

En 2017, aucune réunion de la CAO n'a eu lieu.

Aucune réunion du comité de rivière Guiers et affluents n'a eu lieu en 2017.

# 3 PRINCIPALES ACTIONS ET ELEMENTS MARQUANTS EN 2017

Pour le SIAGA, l'année 2017 a été marquée par la :

- Mise en œuvre opérationnelle des actions de restauration morpho-écologiques dans le cadre du marché de travaux à bons de commande avec la poursuite des travaux sur le Guiers mort
- Poursuite des actions sous maitrise d'ouvrage du SIAGA (animations pédagogiques, gestion de la ripisylve, animations zones humides, foncier, …).

## 3.1 Contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

L'année 2017 a constitué la 5ème année de mise en œuvre du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette après sa signature officielle le 06/10/12 et la première année de la 2ère période du contrat (octobre 2016 à septembre 2019).

L'action du SIAGA a consisté notamment à :

- Apporter une assistance technique et administrative aux différents maitres d'ouvrages porteurs d'actions du contrat
- Transmettre les dossiers de demandes de subvention (15 dossiers transmis en 2017)
- Suivre l'état d'avancement du contrat en lien avec les maitres d'ouvrage
- Mettre en œuvre la programmation de la période 2 et plus précisément les actions sous maitrise d'ouvrage du syndicat.

Consécutivement au bilan intermédiaire, la programmation de la 2ème période du contrat a été révisée. En effet, les évolutions des critères d'aides des partenaires financiers (notamment de la région Auvergne Rhône-Alpes) ont conduit à revoir le programme d'actions.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des actions des volets B et C présentées aux partenaires financiers pour la 2ème période.
NB : les actions du volet A n'apparaissent pas dans ce tableau.

**PROGRAMMATION PHASE 2 2017-2019 DU CONTRAT DE BASSIN GUIERS-AIGUEBELETTE : FINANCEMENTS PREVISIONNELS**

| Code action | Intitulé | Montant global | Maitre d'ouvrage | montant AE prévisionnel | montant Région prévisionnel | montant MO |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B1-1-2 | Actions préalables aux projets de restauration morpho-écologiques (foncier) | 200 000 € | SIAGA | 100 000 € | 60 000 € | 40 000 € |
| B1-1-6 | Restauration morpho-écologique du Guiers aux « Baronnes » à St Genix | 479 750 € | RFF | - € | - € | 479 750 € |
| B1-1-7 | Projet de restauration morpho-écologique du Paluel | 787 500 € | RFF | - € | - € | 787 500 € |
| B1-1-10 | Restauration morpho-écologique ruisseau du Gua | 30 000 € | CCLA | 15 000 € | 9 000 € | 6 000 € |
| B1-1-12 | Restauration de la continuité écologique des ouvrages de priorité 1 | 1 281 000 € | CT, Propriétaires | 640 500 € | 268 500 € | 372 000 € |
| B1-1-13 | Restauration de la continuité écologique des ouvrages de priorité 2 | 270 000 € | CT, Propriétaires, FD | 153 000 € | 15 000 € | 102 000 € |
| B1-2-1 | Gestion de la ripisylve sur le territoire du SIAGA (2017/18, 2018/19, 2019/20) | 360 000 € | SIAGA | 108 000 € | 108 000 € | 144 000 € |
| B1-2-1 | Eradication Renouée | 100 000 € | SIAGA | 50 000 € | 30 000 € | 20 000 € |
| *B1-2-5* | *Réalisation d'un atlas de répartition et d'une analyse des pressions anthropiques sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches : analyses multiparamétriques* | *43 000 €* | *FD38* | *21 500 €* | *- €* | *21 500 €* |
| B1-2-8 & | Reconquête des zones humides 38 et 73 du BV : | 1 000 000 € | SIAGA, CCLA, CENs | 536 096 € | 195 000 € | 268 904 € |
| B1-3-6 | Mettre en continuité les sentiers sur digues entre St Laurent et Entre deux Guiers | 108 000 € | CCCC | - € | 32 400 € | 75 600 € |
| B2-1-2 | *Réalisation de Schémas directeurs d'eaux pluviales* | *100 000 €* | *CT* | *50 000 €* | *- €* | *50 000 €* |
| B2-1-4 | *Elaboration de plans communaux de sauvegarde* | *50 000 €* | *CT* | *- €* | *- €* | *50 000 €* |
| B2-2-2 | Gestion du transport sédimentaire (recharge sédimentaire) | 95 000 € | CT | 47 500 € | 28 500 € | 19 000 € |
| B2-2-3 | Gestion des ouvrages hydrauliques au titre de la sécurité publique | 150 000 € | Propriétaires | | | - € |
| B2-2-4 | Gestion des digues au titre de la sécurité publique (estimation CR) | 2 515 870 € | Propriétaires, GEMAPIen | | | 2 515 870 € |
| B3-1-5 | Etude sur les risques de pollutions routières liées à la RD520 en rapport avec les zones de sauvegarde de St Joseph et la Guillotière (nouvelle action) | 40 000 € | CD 38 | 20 000 € | 12 000 € | 8 000 € |
| | Sous total volet B | 7 610 120 € | | 1 741 596 € | 758 400 € | 4 960 124 € |
| *C-1-1&2* | ***postes techniques*** | *AD* | *SIAGA* | *forfait* | *forfait* | |
| *C-2-3&4* | *Documents de sensiblisation et d'information : site internet, journal, plaquettes..* | *44 000 €* | *SIAGA* | *22 000 €* | *- €* | *22 000 €* |
| C-3-4 | Etude qualité physico-chimique cours d'eau | 70 000 € | SIAGA | 35 000 € | 21 000 € | 14 000 € |
| *C-3-4* | *Suivis allégés du lac / période 2 (3 années)* | *108 000 €* | *CCLA* | *54 000 €* | *- €* | *54 000 €* |
| C-3-5 | Enquête de notoriété / image | 5 000 € | SIAGA | 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € |
| C-3-6 | Etude bilan hydro-éco-géomorphologique | 174 400 € | SIAGA | 87 200 € | 52 320 € | 34 880 € |
| C-3-7 | Etudes bilan et évaluation du contrat de bassin | 80 000 € | SIAGA | 40 000 € | 24 000 € | 16 000 € |
| | Sous total volet C | 481 400 € | | 240 200 € | 99 320 € | 141 880 € |
| | **TOTAL** | **8 091 520 €** | | **1 981 796 €** | **857 720 €** | **5 102 004 €** |

La Région a délibéré selon les termes suivants :

- Fixer le montant maximum de subvention globale au titre de la 2nde phase (2017-2018) à 842 720 € répartie de la manière suivante :
  - 743 400 € au titre des actions du volet B
  - 99 320 € au titre des actions du volet C (hors postes)

- De valider, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets de l'exercice concerné, le principe d'un soutien aux emplois pour un maximum de 2 équivalents temps plein plafonné à 18 000 € annuels par poste pour l'animation du contrat sur les années 2017 à 2018.

## 3.2 Actions de restauration morpho-écologique

### *3.2.1 Marché de travaux*

Poursuite en 2017 du marché travaux à bons de commande à la mise en œuvre de l'action de restauration morpho-écologique du contrat de bassin (B1-1-3 : Guiers mort à St Laurent du Pont : continuité du seuil du SRAE (89 995 €HT) et Revol (89 995 €HT) et de la Jalla (156 214 €HT), et le seuil de l'Etang (135 281 €HT) et le seuil du Poste à gaz (74 287 €HT) et la berge en pneu (caisson végétalisé) (79 490 €HT), berge en amont de la RD 520 (66 000€HT).

Seuil SRAE

Seuil REVOL

Seuil JALLA

Seuil de l'Etang

Seuil du Poste à gaz

Berge en pneu (caisson végétalisé) et berge en amont de la RD 520

### *3.2.2 Marché de maitrise d'œuvre*

Poursuite en 2017 du marché de maitrise d'œuvre à bons de commande préalable à la mise en œuvre de plusieurs actions de restauration morpho-écologique du contrat de bassin (B1-1-3 : Guiers mort à St Laurent du Pont, B1-1-4 Guiers mort à entre deux Guiers, B1-1-8 : Guiers aval de St Genix au Rhône,B1-1-9 : Ainan au secteur du canal du Moulin,B2-2-1 : Amont de la confluence Merdaret / Chorolant ).

### 3.2.3 Animation foncière

Une étude préalable de dureté foncière a été menée par la SAFER et l'EPFL73 en 2015 et 2016, avec pour objectifs d'identifier et maitriser les terrains concernés par les actions (travaux) de restauration morpho-écologiques inscrits au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette. Cette étude s'est déroulée en 2 étapes sur différents secteurs :

1- Animation foncière 1 :

- le Guiers Mort dans la traversée de St Laurent du Pont (action B1-1-3),
- le Guiers Mort en amont du Moulin Neuf à Entre-deux-Guiers (action B1-1-4).

2- Animation foncière 2 :

- la confluence Guiers / Rhône et le Jasmin à ST Genix sur Guiers (action B1-1-8),
- l'Ainan en amont du canal du moulin à St Geoire en Valdaine (action B1-1-9),
- la confluence Merdaret-Herretang / Chorolant à St Joseph de Rivière (action B2-2-1).

| Villes | 2016 | 2017 | Total 2016 / 2017 | Acquisitions à réaliser |
|---|---|---|---|---|
| Entre-Deux-Guiers | 10 PV signées (soit 8 ha, 15 parcelles), dont 6 ventes (soit 5 ha, 9 parcelles) sont terminées | 2 PV signées (soit 2.5 ha, 2 parcelles) | 12 PV signées (6 ventes terminées et 6 ventes en cours) : 12,5 ha, 17 parcelles | 1 PV à signer (0.65 ha, 1 parcelle)<br>2 conventions à signer |
| Saint-Laurent-Du-Pont | 4 PV signées (1.5 ha, 4 parcelles) dont 1 vente est terminée. | 2 PV signées (0.43 ha, 4 parcelles) | 6 PV signées (1 vente terminée et 5 en cours) : 2 ha, 8 parcelles | / |
| Saint-Genix-Sur-Guiers | / | 1 PV signée (soit 0.35 ha, 2 parcelles) | 1 PV signée (0.35 ha, 2 parcelles) | 3 PV à signer (soit 1,13 ha et 4 parcelles) |
| Saint-Joseph-De-Rivière | / | 2 PV signées (soit 2.98 ha, 4 parcelles) dont 1 vente est terminée<br>1 convention signée (1 parcelle de 0.65 ha) | 2 PV signées (1 vente terminée et 1 vente en cours) : 2.98 ha 4 parcelles.<br>1 convention signée (1 parcelle de 0.65 ha) | 5 PV à signer (soit 2.1 ha, 5 parcelles) |
| Saint-Geoire-En-Valdaine | / | / | / | 3 PV à signer (soit 3.5 ha, 4 parcelles)<br>1 convention à signer |
| Total | 14 PV signées 9.5 ha, 19 parcelles<br>(7 ventes terminées, 7 en cours) | 7 PV signées 6.3 ha, 12 parcelles<br>(1 vente terminée, 6 en cours) | 21 PV signées 15.8 ha, 31 parcelles<br>(8 ventes terminées et 13 en cours) | 12 PV à signer |

Deux demandes de subventions ont été faites pour :

- l'acquisition de 23 parcelles (10 ha) sur Entre-Deux-Guiers et Saint-Laurent-Du-Pont pour un montant de 78 351 €.
- l'acquisition de 8 parcelles (5.8 ha) sur Entre-Deux-Guiers, Saint-Genix-Sur-Guiers et Saint-Joseph-De-Rivière pour un montant de 29 485 €.

### *3.2.4 Continuité écologique*

Le SIAGA accompagne une dizaine de propriétaires d'ouvrages dans leurs démarches (techniques et administratives) de mise aux normes vis-à-vis de la continuité écologique.
Indépendamment des grands chantiers de restauration morpho-écologique, le SIAGA a poursuivi l'étude de maîtrise d'œuvre t le rétablissement de la continuité écologique le seuil Baffert sur le Guiers Vif et le seuil du Grand Crolaz sur l'Ainan).
L'étude du seuil du Billard sur le Chenavas a été abandonnée pour raison budgétaire et du seuil du Grand Crolaz.

## 3.3 Gestion des milieux aquatiques

### *3.3.1 Entretien ripisylve*

Le programme 2016/2017 a permis de réaliser de nombreux chantiers pour un montant total au de **119 996,69 €TTC** réparti de la manière suivante :

- Travaux d'entretien de la végétation et des ouvrages : 94 220 €
- Travaux de lutte contre les plantes invasives : 17 600 €
- Travaux abattage, pépinière: 5947.69 €
- Fournitures : 2229 €

Ces travaux ont été effectués par 3 équipes de 6 personnes en insertion (Centre Social, ONF PRODEPARE, ACTY Chantier) ce qui a représenté **172 jours** de travail, sur les cours d'eau suivants : Guiers, Guiers Mort, Guiers Vif, Merdaret-Herretang, Ruisseaux de St Christophe, Tiers, Paluel, Ainan et ses Affluents (Crozarieu, Frédière, Gorge, Cascade, combes, Pajolière, Versous), Cozon, Morges de St Franc et de Miribel, Couzon, Herbetan vif, Herbetan mort, Chorolant, Ruisseau du Corbeillers, Maillet, Rieu, Argenette, Ruisseau des Carmes, Guindan, Beauchiffray, Aiguenoire, Aigue-noire, Grenant.

Exemples de réalisation :

- Enlèvement d'entretien sur Guiers, Guiers Vif, le Tiers, Paluel, Guiers mort…
- Travaux de diversifications Herretang
- Lutte contre la Renouée du Japon

- Révégétalisation des berges

***Révégétalisation des berges sur le Guiers Vif***

***Entretien des Digues sur le Guiers***

***Entretien Malafossant***

***Plantations Canal de l'Herretang***

***Entretien pépinière Peuplier noir*** ***Entretien ruisseau St Martin de Vaulserre***

### *3.3.2 Zones humides*

Zone humide étang du château de La Bauche

Dans la continuité des travaux réalisés en 2016, des travaux complémentaires ont été réalisés en 2017. Ces travaux, réalisés dans le cadre des chantiers d'insertion PRODEPARE, ont permis l'entretien des plantations, la reprise d'un seuil en bois, la création d'une ouverture paysagère sur l'étang à partir du point d'observation sur le caillebottis.

*Photos : Ouverture paysagère – Reprise du seuil – Faucardage de la végétation aquatique*

Le SIAGA est également intervenu sur d'autres zones humides :

- Val Tier (Domessin, La Bridoire, Verel de Montbel) : appui technique pour les acquisitions
- Grand marais (Romagnieu) : restitution de l'étude de faisabilité en mai 2017

- La Plagne (Entremont le Vieux) : montage du projet avec la commune
- …

### *3.3.3 Plan de gestion hydraulique concerté du marais tourbière de l'Herretang*

Dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SIVG et en partenariat avec le Parc de Chartreuse, le SIAGA a conduit la mise en œuvre de la deuxième année du plan de gestion hydraulique concerté du marais tourbière de l'Herretang. Les cours d'eau et de fossés ont bénéficié de travaux d'entretien : élagage, fauche et de curage.

*Photos de la plage de dépôt des Terpends (gauche) et Pugnet (droite) curage*

## 3.4 Actions de sensibilisation / communication

### *3.4.1 Animations pédagogiques*

Des animations pédagogiques sur le thème de l'eau sont proposées gratuitement à l'ensemble des classes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) des communes du bassin versant et sont réalisées par l'animateur pédagogique du syndicat.

Sur l'année scolaire 2016/17, 42 classes ont pu bénéficier des interventions (3 animations par classe pour 30 classes et 12 classes sur deux jours lors des journées académiques de l'Isère) soit environ 1050 élèves.

Les 30 classes qui ont bénéficié des interventions complètes se sont réparties cette année autour de deux programmes divisés eux-mêmes en 3 demi-journées. :

- Deux séances en classe : l'eau sur terre et ses différents usages, le cycle naturel de l'eau, le cycle domestique de l'eau, la notion de bassin versant, pollution et faune du bassin versant
- Une séance en bord de rivière : une pêche aux insectes aquatiques, leur identification, leur cycle de vie, leur sensibilité à la pollution, la notion de chaine alimentaire pour ensuite déterminer le taux de pollution du Guiers et ou de ses affluents (indice IBGN simplifié) OU, la visite de la station d'épuration de la Calabre (Romagnieu)

### *3.4.2 Site internet / Compte Facebook*

Mise à jour périodique du site internet du SIAGA (**www.guiers-siaga.fr**)

- Article divers (points travaux, points animations, vie du syndicat)

La fréquentation a continué d'augmenter jusqu'au milieu de l'année puis a stagné depuis la création de la page facebook du Syndicat (https://www.facebook.com/GuiersSIAGA/), régulièrement mise à jour.

Le temps des visites est de plus en plus long et la majeure partie des visiteurs restent nouveaux.

Les articles mis sur facebook sont souvent partagés par d'autres personnes et permettent de toucher un plus grand nombre de visiteurs potentiels.

### *3.4.3 Journal « Guiers-Aiguebelette » et plaquette technique*

Diffusion en décembre 2017 du numéro 15 du journal du Contrat sur l'ensemble des 51 communes du bassin versant Guiers-Aiguebelette.

Coût global (impression à 25 000 exemplaires + distribution) : **7 192,74€ TTC** (subventionné à 80% du TTC + participation CCLA).

GUIERS AIGUEBELETTE

Bulletin de liaison, Décembre 2017

15

- Synthèse des travaux 2017
- Exemple de préservation d'une zone humide
- Compétence GEMAPI

LE MOT DU PRESIDENT

Je vous invite à découvrir le nouveau numéro de notre bulletin de liaison Guiers – Aiguebelette. Vous y découvrirez les travaux effectués par le SIAGA en 2017 et plus particulièrement les actions de restauration morpho-écologique du Guiers mort dans la traversée de St Laurent du Pont. Ces actions, inscrites au Contrat de bassin Guiers-Aiguebelette, ont démarré dès 2015 pour les phases d'études et dès 2016 pour les premières tranches de travaux. Elles permettent de répondre à un double objectif de restauration des milieux aquatiques, de la continuité écologique et d'amélioration de l'hydraulicité.

Outre la poursuite des travaux sur les cours d'eau, l'année 2018 sera également marquée par l'évolution du SIAGA en syndicat mixte avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Gérard BLONDON, Président du SIAGA

SIAGA Rivière Guiers — Syndicat Intercdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

### *3.4.4 Actualisation de l'espace scénographique*

20 000€ HT sont prévus en 2e partie du Contrat de bassin pour actualiser l'espace scénographique dans la maison du Guiers (OT) des Echelles. Des recherches d'idées, restituées à Monsieur le Maire ont été faites en fin d'année 2017 afin de convenir des suites.

Un reportage photographique subaquatique a déjà été réalisé afin de renouveler une partie des photos de cet espace. Un mur interactif devrait s'ajouter au reste des aménagements.

## 3.5 Autres actions

### *3.5.1 Schémas globaux de restauration de 3 secteurs*

Les études préalables au contrat de rivière ont permis d'identifier 3 secteurs spécifiques présentant des enjeux forts en terme hydraulique, morpho-dynamique, milieux, paysagers, … pour lesquels il est pertinent d'étudier les possibilités d'aménagement afin de répondre à ces enjeux. Ces 3 secteurs concernent :

- Le Guiers vif, le Cozon et l'Herbétan vif dans la traversée des bourgs de St Pierre d'Entremont 38 et 73
- Le Guiers à hauteur de la ZA d'Hauterives aux Echelles
- Le ruisseau de Pisserotte de St Pierre de Genebroz aux Echelles.

Cette étude a permis de réaliser :

- Un diagnostic multicritères de chacun des 3 secteurs et définir les objectifs d'aménagement
- De proposer différents scenarii d'aménagement pour chaque secteur
- De définir les avant-projets.

Ces phases ont été suivies et validées par des comités de pilotage spécifiques à chacun des 3 secteurs. Cette étude d'un montant global de 98 110 €HT finalisé à 80% par l'Agence de l'eau et la région Auvergne Rhône-Alpes a été finalisée au 1er semestre 2017.

### *3.5.2 Aménagements du Malafossant à St Jean d'Avelanne*

Suite aux dégâts d'orages du 29/07/2014, le SIAGA a pris la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux pour aménager et sécuriser ce secteur. L'objectif des travaux est de stabiliser les berges du cours d'eau et de permettre l'écoulement des crues de retour 50 ans en limitant les effets destructeurs sur les rives à l'avenir.

L'opération a consisté en :

-Reprofilage du lit du cours d'eau pour retrouver une pente régulière en créant une rampe en enrochement franchissable

-Mise en place d'une fosse de dissipation à l'aval de la zone requalifiée

-Renforcement des berges par enrochements

En complément de ces travaux, les enrochements existant en aval du pont du cimetière, de Pré St Jean, du chemin de l'école et les fondations du pont du cimetière, les seuils amont ont également été remis en état pour éviter des dégradations ultérieures sur ces secteurs.

Le montant de l'opération est de **671 490.44 €HT**, avec des financements de l'Agence de l'eau, l'Etat et le Département de l'Isère.

### *3.5.3 Compétence GEMAPI*

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 ont mis en place une nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) confiée au 1er janvier 2018 aux EPCI à Fiscalité Propre (Communautés de communes, Communautés d'Agglomération, …) en lieu et place des communes avec possibilité de la déléguer ou de la transférer à un syndicat mixte comme le SIAGA.

Cette compétence GEMAPI est définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et regroupe 4 missions obligatoires :

1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau
5° : La défense contre les inondations et contre la mer
8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette réforme permet :

- Une clarification des compétences : de facultative et partagée à ciblée et obligatoire
- Une structuration de la maitrise d'ouvrage à une échelle hydrographique cohérente (le bassin versant)
- Une coordination des politiques d'urbanisme / prévention des inondations / gestion des milieux aquatiques
- Une clarification vis-à-vis des ouvrages de protection (définition des ouvrages de protection, du système d'endiguement, de la zone protégée et du niveau de protection).

Par contre elle ne modifie pas les droits et devoirs des propriétaires riverains ainsi que les pouvoirs de police du Maire.

La loi a également donné la possibilité aux EPCI-FP de mettre en place une taxe (y compris lorsqu'ils ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes) pour le financement de cette compétence. Cette taxe est facultative, plafonnée (à un équivalent de 40€/hab/an) et affectée.

Les réflexions et la concertation portées par le SIAGA depuis 2015 avec les EPCI autour de cette prise de compétence ont permis d'élaborer un schéma d'organisation qui apparait le plus pertinent et le plus efficace pour répondre aux enjeux de demain sur le bassin versant.

Les EPCI ont souhaité que l'exercice des missions de la compétence GEMAPI et des missions associées soient poursuivies par le SIAGA à l'échelle du bassin versant permettant ainsi de poursuivre

et renforcer une politique de gestion du grand cycle de l'eau rationnelle et mutualisée autour d'un principe affirmé de solidarité amont-aval.

Au 1er janvier 2018, les 5 EPCI-FP intègreront le SIAGA en lieu et place des 41 communes actuellement membres.

Par ailleurs, les EPCI-FP ont fait part de leur volonté d'étendre le périmètre du syndicat à 2 bassins versants : la Bièvre et le Truison / Rieu.

Courant 2018, les statuts du SIAGA évolueront afin de prendre en compte ces évolutions et de modifier le périmètre.

Pour aller plus loin : fascicule « Tout savoir sur la GEMAPI » du Ministère d'Environnement, de l'Énergie et de la Mer téléchargeable sur le site :
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/index.php